



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-153

PUBLIÉ LE 12 MARS 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-03-12-00003 - Arrêté n° 2025-00312 du 12 mars 2025
accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement
(1 page)

Page 3

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2025-03-12-00002 - Arrêté n° DDPP - 2025 - 105 portant
habilitation sanitaire (2 pages)

Page 5

Préfecture de Police

75-2025-03-12-00003

Arrêté n° 2025-00312 du 12 mars 2025 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 12 mars 2025

ARRETE N° 2025-00312

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **Mme Caroline VANDEWALLE**, brigadière-chef de police, née le 29 janvier 1988 ;
- **M. Yoann BEUCHER**, gardien de la paix, né le 26 décembre 1998.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2025-03-12-00002

Arrêté n° DDPP - 2025 - 105 portant habilitation
sanitaire

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2025 – 105
DU 12 MARS 2025
PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

Le Préfet de Police,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-00096 du 17 janvier 2025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés,

Vu la demande de M^{me} Claire LE QUINTREC, née le 18 avril 1996 à Paris 14^{ème}, inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 32945 et dont le domicile professionnel administratif est situé 8, rue Nicolo à Paris 16^{ème},

Vu l'attestation de réussite à la formation nécessaire à l'attribution de l'habilitation sanitaire, délivrée par l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort – 94704 Maisons-Alfort Cédex - à M^{me} Claire LE QUINTREC le 12 juillet 2021,

Sur proposition de la Directrice départementale de la protection des populations de Paris,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Claire LE QUINTREC** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

Le **Docteur Vétérinaire Claire LE QUINTREC** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3

La Directrice départementale de la protection des populations de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police
et par délégation,
la Directrice départementale de la
protection des populations de Paris

Signé

Marie-Hélène TREBILLON